



# ACSPVR AdvantageCard | Conditions générales

## 1. Âge légal :

La carte virtuelle ACSPVR AdvantageCard est gratuite pour les jeunes sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers actifs du Valais romand, sans obligation d'achat.

## 2. Carte virtuelle:

Elle n'est pas transmissible et doit être présentée avant chaque achat ou condition d'achat.

### 2.1 Validité

La carte virtuelle est transmise par voie électronique au demandeur après validation de l'inscription en ligne par l'ACSPVR. La carte virtuelle est valable pour la période indiquée sur cette dernière.

### 2.2 Période de validité

La carte virtuelle est valable pour l'année en cours stipulée sur celle-ci. La carte virtuelle reste valable, le mois de janvier de l'année suivante jusqu'à son renouvellement (01.01. de l'année en cours au 31.01 de l'année suivante).

### 2.3 Renouvellement :

À chaque nouvelle année, la carte virtuelle est renouvelée automatiquement après contrôle et validation de l'ACSPVR. L'ancienne carte virtuelle ne sera plus valable et doit être effacée et/ou supprimée de son support.

### 2.4 Perte / vol / changement de support :

Sur demande formelle du détenteur de la carte, une nouvelle carte peut être établie par l'ACSPVR. La demande doit parvenir via courriel électronique à l'adresse [info@acspvr.ch](mailto:info@acspvr.ch).

### 2.5 Dysfonctionnement :

En cas de dysfonctionnement informatique, l'ACSPVR se laisse la possibilité de modifier les points après-coup pour que cela corresponde au règlement de base.

## 3. Avantages :

La liste des avantages figure sur l'onglet "AdvantageCard → Les offres" du site de l'ACSPVR et sa carte interactive sous : <https://lodur-vs.ch/acspvr/>.

### 3.1 Utilisation :

L'AdvantageCard virtuelle ne peut pas être utilisée sur les plateformes digitales de toute origine. Elle n'est non plus compatible avec les plateformes de nos partenaires, sauf mention spécifique du partenaire.

Les avantages ne sont ni cessibles, ni remboursables et n'ont aucune valeur d'échange pécuniaire.

Le partenaire ou le membre qui constate un abus ou une fraude peut adresser un courriel de constat à l'adresse : [info@acspvr.ch](mailto:info@acspvr.ch).

### 3.2 Offres ponctuelles :

Le partenaire de l'AdvantageCard peut également offrir une offre parallèle ponctuelle au programme de base. Ces offres ponctuelles sont limitées dans le temps et en nombre limité. Le catalogue évolue avec le temps et de nouvelles offres ou produits peuvent apparaître régulièrement.

Les offres proposées sont sans engagement. Les obligations de livraison sont soumises à une réserve de disponibilité des produits et d'approvisionnement par les partenaires respectifs.

Les membres prennent connaissance des offres disponibles via une newsletter adressée directement par courriel par le Comité de l'ACSPVR en partenariat avec le prestataire.

## 4. Transparence et honnêteté :

La transparence et l'honnêteté sont des éléments clés pour maintenir un contact privilégié, éviter les malentendus et les conflits. La transparence renforce également la confiance et la crédibilité.

## 5. Exclusion :

En cas d'abus, la carte virtuelle peut être désactivée par le comité de l'ACSPVR.

## 6. Modification des Conditions générales et du programme :

Le comité peut modifier le programme et les conditions à tout moment. Les détenteurs peuvent consulter les conditions actuelles sur [www.acspvr.ch](http://www.acspvr.ch).

## 7. Fraude / abus / impayé :

Le comité se réserve le droit de désactiver la carte en cas d'abus ou de fraude.

## 8. Paiement :

La carte virtuelle ne donne droit à aucun financement ; tous les achats doivent être payés au comptant ou conformément aux dispositions de la société partenaire.

Toute transaction effectuée avec un partenaire, lie le détenteur de l'AdvantageCard aux conditions du prestataire convenues lors de la validation de l'offre. L'ACSPVR ne peut être tenue pour responsable ou coresponsable de transactions contestables.

## 9. Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de l'adhésion à la carte "AdvantageCard" sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles. Le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données. La base de données de l'ACSPVR ne peut être transmise sous aucune forme aux partenaires.